|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 15/7798/2024 – Israël/TPO - 11 mars 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 078/23-1 |
| Il faut libérer un prisonnier palestinien en phase terminale | | |
| ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS | | |

Walid Daqqah est un prisonnier palestinien en phase terminale à qui on a diagnostiqué une forme rare de cancer de la moelle osseuse. Depuis le 7 octobre 2023, il a été torturé, humilié, privé de visites de sa famille et négligé encore plus qu’avant sur le plan médical. Entretemps, il a été hospitalisé à deux reprises en raison d’une dégradation de son état de santé. En mars 2023, Walid Daqqah a fini de purger la peine de 37 ans de réclusion à laquelle il avait été condamné pour avoir participé à un groupe armé qui avait enlevé et tué un soldat israélien en 1984. Cependant, en 2018, un tribunal israélien l’a condamné à deux années supplémentaires de détention, retardant sa libération jusqu’en mars 2025, date à laquelle il risque de ne plus être en vie. Les autorités israéliennes doivent libérer immédiatement Walid Daqqah pour raisons humanitaires et lui permettre de passer le temps qui lui reste avec sa famille.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Walid Daqqah est un citoyen palestinien d’Israël âgé de 63 ans. Il est écrivain et père d’une fillette de quatre ans. Le 25 mars 1986, les forces israéliennes l’ont arrêté ; il avait alors 24 ans. En mars 1987, un tribunal militaire israélien l’a condamné à la réclusion à perpétuité après l’avoir déclaré coupable d’avoir commandé le groupe affilié au Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) qui avait enlevé et tué le soldat israélien Moshe Tamam en 1984.

En 2012, la peine de Walid Daqqah a été ramenée à 37 ans de réclusion, le président de l’époque, Shimon Peres, ayant accepté sa demande de remise de peine. Toutefois, début 2018, cinq ans avant la fin de sa peine, il a été condamné dans une affaire distincte à deux années supplémentaires pour avoir tenté de faire entrer des téléphones portables dans la prison afin d’aider d’autres prisonniers à communiquer avec leurs familles.

La santé de Walid Daqqah s’est dégradée au fil des ans, du fait de la négligence médicale imputable aux Services pénitentiaires israéliens. En décembre 2022, une forme rare de cancer de la moelle osseuse lui a été diagnostiquée, nécessitant d’urgence une greffe de moelle osseuse.

Le 6 novembre 2023, Walid Daqqah a été transféré de manière inattendue à la prison de Gilboa, dans le nord d’Israël, où les cellules sont extrêmement surpeuplées et où les personnes détenues, y compris celles qui sont malades, sont privées ne serait-ce que d’un accès minimum à des soins médicaux adéquats et des conditions d’hygiène adaptées. Sur place, il a été torturé et humilié à plusieurs reprises. L’avocat qui a pu lui rendre visite depuis a indiqué à Amnesty International que, le jour du transfert de Walid Daqqah à la prison de Gilboa, une vingtaine de fonctionnaires, dont du personnel médical, l’attendaient sur place et qu’ils l’avaient menotté les mains derrière le dos, l’avaient traîné et avaient tenté de le forcer à embrasser le drapeau israélien tout en lui donnant des coups très forts dans le ventre. Pendant qu’ils le frappaient, ils lui ont dit que c’était un message de Miri Regev. Lorsqu’elle était ministre de la Culture d’Israël, cette dernière a ordonné l’arrêt des financements publics accordés au théâtre al Midan, situé à Haïfa, car il avait programmé une pièce écrite par Walid Daqqah en prison.

En raison de la négligence médicale extrême et des mauvais traitements qu’il a subis – qui se sont aggravés pendant son séjour à la prison de Gilboa – il a dû être hospitalisé deux fois depuis décembre après une nette détérioration de son état de santé. Son épouse, Sanaa, ne l’a guère qu’aperçu depuis presque cinq mois. Il est actuellement détenu à la prison d’Ayalon (anciennement prison de Ramleh).

Passez à l’action en écrivant à Isaac Herzog, le président de l’État d’Israël, pour l’appeler à gracier Walid Daqqah, à permettre sa libération immédiate et, dans l’attente, à exiger qu’il bénéficie du niveau adéquat de soins médicaux dont il a besoin, conformément aux obligations d’Israël au regard du droit international relatif aux droits humains.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **6 mai** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **hébreu, arabe**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS AU Président de l’État d’Israël | COPIES À |
| The President of the State of Israel Mr. Isaac Herzog 3 Hanassi Street Jerusalem 921880 Israel  **E-mail :** [**lishka@president.gov.il**](mailto:lishka@president.gov.il)ou[**haninot@president.gov.il**](mailto:haninot@president.gov.il)⮡ Le meilleur moyen de contacter le président est par E-mail  Fax: 02-5887225 Twitter/X: @Isaac\_Herzog Facebook: <https://www.facebook.com/IsaacHerzog/> | Ambassade d’Israël Alpenstrasse 32 3006 Berne  Fax: 031 356 35 56 E-mail: [ambassador-sec@bern.mfa.gov.il](mailto:ambassador-sec@bern.mfa.gov.il) Twitter/X: twitter.com/Israelinch |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 078/23** ou **MDE 15/7798/2024** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

The President of the State of Israel  
Mr. Isaac Herzog  
3 Hanassi Street,  
Jerusalem 921880  
Israel

**Email:** [**lishka@president.gov.il**](mailto:lishka@president.gov.il) **/** [**haninot@president.gov.il**](mailto:haninot@president.gov.il)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous appeler à exercer votre pouvoir de gracier Walid Daqqah, prisonnier palestinien en phase terminale, et à le libérer immédiatement pour raisons humanitaires**. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’il bénéficie des soins médicaux adaptés et spécialisés auxquels il a droit, conformément à la règle 24 de l’Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela), et que la clinique de la prison d’Ayalon, selon des avis médicaux, n’est pas en mesure de lui dispenser.

En 2022, on a diagnostiqué à Walid Daqqah une myélofibrose, une forme rare de cancer de la moelle osseuse, qui s’est aggravée du fait de la négligence médicale répétée subie en prison. Selon deux évaluations médicales distinctes du cas de Walid Daqqah, sa vie est en danger, de manière réelle et imminente, et son état de santé est très complexe. D’après l’un de ses médecins, «ses jours sont comptés et sa vie est réellement en danger».

Au cours des derniers mois, et bien que sa situation médicale soit bien connue et attestée, Walid Daqqah a été soumis à des actes de torture et d’autres formes de mauvais traitements – notamment une agression physique par des agents pénitentiaires – ainsi que des humiliations et une négligence médicale encore plus grande. Pendant presque un mois, il a été maintenu dans la prison de Gilboa, qui est extrêmement surpeuplée, où il était privé d’accès à des conditions d’hygiène appropriées et à des soins médicaux adaptés à son état. À la suite de cette période, il a dû être hospitalisé à deux reprises en raison d’une dégradation de son état de santé.

Depuis le 7 octobre 2023, Walid Daqqah est privé de tout contact avec sa famille et n’a été autorisé à voir son avocat qu’une seule fois. Sa demande de libération conditionnelle a été rejetée par le tribunal de district israélien en août 2023, et l’autorisation d’interjeter appel lui a été refusée par la Cour suprême israélienne le 22 novembre. Ayant épuisé toutes ses voies de recours légal, Walid Daqqah devrait être libéré de prison le 25 mars 2025. Cependant, étant donné la dégradation continue de son état de santé et son pronostic médical déjà pessimiste, il risque de mourir avant cette date.

**À la lumière du danger imminent pour sa vie et de l’épuisement de ses voies de recours, je vous prie d’user de votre pouvoir de gracier Walid Daqqah pour raisons humanitaires et d’autoriser sa remise en liberté immédiate. Dans l’attente de sa libération, je vous prie également de veiller à ce que les autorités carcérales israéliennes garantissent son droit de bénéficier des soins adéquats et spécialisés dont il a besoin et de permettre immédiatement la reprise des visites familiales, qui ont été supprimées arbitrairement pour tous les prisonniers et détenus palestiniens depuis le 7 octobre en guise de sanction collective.**

**Walid Daqqah a déjà passé la majeure partie de sa vie d’adulte derrière les barreaux et a perdu son père alors qu’il était en prison. Au nom de l’humanité, il doit être autorisé à passer le temps qui lui reste avec sa famille, son épouse Sanaa et leur fille unique Milad.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, 3006 Berne

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.il / Twitter/X: twitter.com/Israelinch